

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 06 AVRIL 2012.**

**L'an deux mil douze et le six avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame PERN-SAVIGNAC, Maire.**

**Présents :** Madame BAYOL Cathy, Messieurs CASTELIS Jean-Pierre, JOUANY Claude, CAGNAC Jean-Luc, OGBURN Patrick, Mesdames MAGUET Jocelyne, LAURES Aline, ESCABASSE Sophie, RICARD Mireille, Messieurs Joël LAGANE, DUJARDIN Eric.

**Absents excusés :** Messieurs Lucien BIAU (pouvoir), BONNAFE Gérard (pouvoir), Madame BOCQUET Christiane (pouvoir).

**Secrétaire de séance :** Madame BAYOL Cathy.

Madame le Maire donne lecture du compte rendu du dernier conseil municipal approuvé et paraphé par tous.

**I - DELIBERATIONS**

**1) Vote des quatre taxes.**

Madame le maire rappelle le taux des quatre taxes de 2011 :

- Taxe d'Habitation : 18,93 %
- Taxe Foncière Bâtie : 22,37 %
- Taxe Foncière non Bâtie : 88,34 %
- CFE : 24,09 %

A partir des documents transmis par la Trésorerie, elle annonce les produits attendus pour les différentes taxes. La commission budget s'est appuyée sur ces chiffres-là en recettes pour la préparation du Budget

Il est proposé au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux et de les maintenir au pourcentage de 2011.

Madame le maire propose de voter.

**POUR : 15 à l'unanimité**

**2) Participation de la commune aux frais de fonctionnement de la piscine de Nègrepelisse.**

Comme l'année précédente, les enseignants souhaitent maintenir l'activité piscine au mois de juin 2012. La commune de Nègrepelisse a transmis le montant de la participation, soit 1178 euros.

Madame le maire propose de voter.

**POUR : 15 à l'unanimité**

**3) Voirie communale prise en charge pour 2012.**

Le programme d'amélioration et de reprise de la voirie est étudié tous les ans pour préciser les linéaires les plus nécessaires. Ce travail de repérage, d'estimation d'appel d'offres et de contrôle était fait en collaboration avec un personnel de la Direction Départementale des Territoires de Caussade. Or, à partir de 2012, ce service n'est plus assuré par l'Etat et les collectivités doivent contacter un bureau d'étude privé pour assurer ces prestations. Monsieur Jean-Luc CAGNAC fait remarquer le désengagement de l'Etat et propose à Madame le maire

de faire une requête auprès de l'association des maires pour que la direction départementale des territoires maintienne ce service d'aide aux collectivités.

Pour cette année, le travail de repérage et d'estimation a été validé par cette dernière. Suite aux discussions, il est proposé de retenir trois zones :

- VC n° 12 de la « Marnière à Tirade »,
- VC n° 4 de « Montricoux à Bourdoncle »,
- Chemin de Bourdelle.

L'estimatif du coût des travaux est de 36 000, 00 euros TTC. Pour bénéficier de l'aide maximale du Conseil Général pour ce type d'investissement, la commune doit engager au minimum 26 000,00 euros de travaux TTC.

Madame le maire propose de voter pour retenir ces trois zones :

**VOTE : POUR : 15 à l'unanimité**

#### **4) Réalisation d'un emprunt pour la construction du bâtiment communal.**

Du fait de l'avancement des travaux, Madame le maire présente la nécessité du recours à l'emprunt pour payer les entreprises. Cet emprunt, déjà proposé lors du conseil municipal du 16 mars 2012, avait été reporté à la demande de Monsieur Jean-Luc CAGNAC qui souhaitait pouvoir comparer les offres avec des montants et des durées identiques.

Suite à ses recherches, une banque a répondu : la Caisse d'Epargne Midi Pyrénées pour un montant de 270 000 €uros, sur une durée de 15 ans ou 20 ans.

Suite à la lecture de la proposition, Madame le maire propose de voter pour retenir l'emprunt à la Caisse d'Epargne de 270 000,00 euros sur 15 ans avec des remboursements trimestriels au taux de 4,98 %.

Madame le maire propose de voter :

**POUR : 9 – CONTRE : 1 – ABSTENTION : 5**

#### **5) Fixation du loyer du logement de l'annexe du Sacré-Cœur.**

Madame le maire informe que le logement est pratiquement terminé et qu'il sera loué à partir du 15 avril 2012.

Suite aux échanges, il est proposé de fixer le montant du loyer à 450,00 euros par mois.

Madame le maire propose de voter :

**POUR : 15 à l'unanimité.**

#### **6) Affectation du résultat 2011.**

Suite au compte administratif de 2011, la commission finances a calculé le besoin de financement pour les investissements de 2012 (en fonction du résultat et des restes à réaliser).

Il est rappelé : en 2011, un excédent de fonctionnement de 220 780,33 euros, un déficit d'investissement de 147 749,02 euros, des restes à réaliser en dépenses de 349 000,00 euros, des restes à réaliser en recettes de 208630,00 euros.

Au vu des résultats, il est proposé d'affecter 220 780,33 euros au compte 1068 (investissement), soit la totalité de l'excédent de fonctionnement.

**VOTE : POUR : 8 – CONTRE : 0 – ABSTENTIONS : 7**

#### **7) Budget 2012**

Madame le maire présente le budget préparé par la commission en s'appuyant sur les documents envoyés aux conseillers municipaux,

Pour la *Section Fonctionnement*, le montant des recettes et des dépenses s'élève à : 892 383,00 euros. Une lecture plus détaillée est proposée en s'appuyant sur le tableau présentant les comptes principaux.

Pour la *Section d'Investissement*, le montant des dépenses et des recettes s'élève à 1 137 547,00 euros. A partir du tableau récapitulatif, les projets d'investissement sont repris et détaillés, Certains étaient inscrits au budget 2011 et les dépenses non effectuées sont inscrites dans la colonne « reste à réaliser », c'est le cas de :

- *construction du bâtiment communal* : une somme était déjà prévue en 2011, au vu du résultat de l'appel d'offre et de l'estimatif de l'architecte pour les travaux qui seront réalisés par les employés, le montant total de la dépense s'élève à 418 000 €uros (dont 158 000 euros de reste à réaliser)

- *l'aménagement du bourg, place et rue* : cette ligne correspond aux travaux de la rue de la Brèche et de la rue des Remparts. Les travaux étaient terminés en décembre 2011 (sauf l'aménagement paysager), mais pas complètement payés.

Le montant total restant de la dépense est de 193 500,00 euros (dont 191 000,00 euros de reste à réaliser).

D'autres travaux et aménagements sont prévus :

- *des travaux de dissimulation de réseaux et d'éclairage public* au hameau de « Lalande » pour un montant de 8 900,00 euros (subvention du Syndicat d'Electricité de 2 040,00 euros),

- au stade, *le projet de gazon synthétique* dans la salle couverte est programmé pour 2012 pour un montant de 21 550,00 euros (subvention de 15 600,00 euros du Conseil Général et 2 000,00 euros de la FIFA). Ces travaux comprennent la mise en place du réseau assainissement, la peinture des murs, la modification de l'éclairage, le réagréage de la dalle béton et la fourniture/pose du revêtement gazon,

- *achat de matériel* : du fait de la répartition des élèves dans les classes, les enseignants ont demandé des tables supplémentaires.

Il est prévu de changer un ordinateur au secrétariat (montant prévu : 2 700,00 euros).

- *remplacement de la pelle mécanique* qui ne répondait pas aux normes de sécurité : l'achat d'une machine d'occasion de 25 120,00 euros TTC est prévu.

- Suite aux évènements qui ont eu lieu dans l'église de DUNES en décembre 2011, toutes les collectivités ont du faire contrôler le système de chauffage au gaz.

A Montricoux, suite aux vérifications réalisées par l'entreprise CEET, il faut envisager un nouveau mode de chauffage. En partenariat avec le prêtre, deux études ont été faites pour mettre un chauffage électrique. Ce coût est inscrit au budget pour un montant de 5 000,00 euros,

- *aménagement de l'annexe du Sacré-Cœur* : les travaux se terminent début 2012 et le montant restant à payer est de 50 000,00 euros.

-Dans le contrat d'équipement en cours avec le Conseil Général en vue d'anticiper les travaux et les subventions possibles, plusieurs réhabilitations d'isolation thermique de bâtiments communaux sont prévues.

C'est le cas du presbytère de Saint-Laurent, la Salle des Fêtes et l'étage de la mairie avec le remplacement des menuiseries simple vitrage en double vitrage. Le montant des travaux pour les trois s'élève à 52 158,00 euros. On ne connaît pas encore le montant de l'aide.

-Cette année, s'achève la mise en place de la numérotation des habitations. En effet, pour gérer au mieux financièrement, ce projet s'est déroulé sur plusieurs années. En 2012, le coût des derniers chemins et numéros s'élève à 4 000,00 euros.

-Comme tous les ans, une somme est prévue pour l'entretien des routes. En 2012, au vue de l'estimation réalisée, trois zones sont retenues par le conseil municipal : la VC n° 12, de la

« Marnière à Tirade », la VC n° 4, de « Montricoux à Bourdoncle », le « chemin de Bourdelle ». Le montant prévisionnel est de 36 000,00 euros avec une aide du Conseil Général de 17 217,00 euros.

-Une dernière ligne de dépense est prévue pour une amélioration de la répartition du chauffage à l'école primaire. En effet, les enseignants alertent régulièrement la municipalité en hiver au vu des degrés relevés dans deux classes. Suite à la venue d'un technicien, une solution est possible, mais, elle n'est pas chiffrée précisément à ce jour. Un montant estimatif de 5 000,00 euros est prévu.

Face à ces coûts d'investissement sont inscrites des recettes pour équilibrer le budget d'un montant total de: 1 137 547€ (dont 208630€ de RAR); le virement de la partie fonctionnement (134 295 euros), l'affectation du résultat (220 780€), la récupération de la TVA (57 565,00 euros), des emprunts (470 000,00 euros), la réserve parlementaire de Madame la Député-Maire, Brigitte BARREGES (40 000,00 euros), et des subventions connues à ce jour 94 954€ du Conseil Général, 39876 € l'Etat, 2040 € du SDE 2000€ de la FIFA et 19 336€ de la Région,

Or, d'autres recettes ne peuvent figurer car les montants exacts ne sont pas connus à ce jour : c'est le cas de l'aide du Conseil Général dans le cadre du contrat d'équipement qui s'étale sur trois ans, de l'aide de l'Etat : la DETR concernant le bâtiment communal, de la réserve parlementaire du Sénateur Monsieur Yvon COLLIN, et, d'une aide sollicitée à la Région.

Madame le maire propose de voter :

**VOTE : POUR :8 – CONTRE : 6 – ABSTENTIONS :1**

#### **IV – QUESTIONS DIVERSES.**

- Madame Cathy BAYOL expose le planning de permanence pour le bureau de vote lors des élections présidentielles du 22 avril et 06 mai 2012. Suite aux échanges, le planning définitif sera transmis à chacun,

- Madame le maire présente la réflexion engagée avec l'organisme le Réseau Rural Français qui se donne pour mission de fédérer les acteurs ruraux en favorisant la mutualisation et la capitalisation des actions menées sur nos territoires ruraux. Ce réseau recense et mobilise les acteurs ruraux autour de trois thématiques :

- Valorisation économique des ressources locales (agriculture et alimentation, bois,..)
- Gestion de l'espace
- Politiques de maintien des populations.

Localement c'est le CIVAM Semaille qui participe à cette politique de maintien des populations à travers le projet « Or Gris ». L'association a un rôle d'accompagnement de porteurs de projets particulièrement dans la mise en place d'accueil familial social des personnes âgées et des adultes handicapés en milieu rural. Plusieurs communes du secteur réfléchissent au devenir des personnes vieillissantes et des axes de réflexion sont mis en place en lien avec le Pays Midi Quercy. L'une des étapes déjà présentée était une étude auprès de personnes de plus de 75 ans du territoire, l'autre étape porte sur des propositions d'habitat alternatif qui peuvent être proposées. Un échange autour de ces questions avait eu lieu le 21 septembre 2010 à Cazals avec la présentation d'expériences sur d'autres territoires. Madame le maire informe que la responsable de ce travail viendra lors du prochain conseil.

La séance est levée à 22 h 35.